

Date de la convocation : 11/09/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 19 Septembre 2024**

**N° 46-2024**

**Membres en exercice : 9**

**Présents : 7**

**Absents : 1**

**Représentés : 1**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Dix Neuf septembre à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC,  
VEDEL P, STEHLE C

**Absent excusé** : KROGSDAHL A. procuration à MORESMAU JP

**Absents** : NICAISE V.

**Secrétaire de séance** : MORESMAU JP.

**Objet : Subvention octroyée à l'association Goupil connexion - année 2024**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt et l'utilité de l'association Goupil Connexion, dont le siège social se trouve à Brissac, 1 rue Lou Cantou.

Cette association créée en 1996 à l'initiative de quelques membres s'associent pour faire découvrir et protéger la nature de proximité. Le but est de provoquer des rencontres entre la nature et les hommes. Goupil Connexion regroupe 500 bénévoles présents toute l'année sur le terrain en organisant des événements ponctuels tels que le lâché d'animaux sauvages.

Cette association a également créé un hôpital pour faunes sauvages qui a vocation à recueillir, soigner et réhabiliter des animaux sauvages en détresse pour les relâcher dans le milieu naturel dans un souci de sauvegarde des espèces. La commune de Saint-Guilhem-le-Désert a pu depuis trois ans, bénéficier de remise en liberté dans le cirque de l'Infernet de hérissons et de rapaces nocturnes.

Le Préfet nous a fait savoir dans un courrier du 13/08/2024 qu'une dotation de soutien pour la protection de la biodiversité d'un montant de 26 043 € allait être octroyée à la commune de Saint Guilhem. Cette dotation vise à reconnaître la contribution communale aux objectifs de la transition écologique, en termes de maintien des réservoirs de la biodiversité, des puits carbone et des paysages.

Dans ce cadre-là, M. le Maire propose d'encourager l'Association Goupil connexion dont les objectifs intègrent totalement ceux fixés par l'Etat et dont la cause défendue doit être encouragée ; notre commune riche d'un patrimoine naturel se doit de promouvoir une telle association.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de subventionner « Goupil Connexion » à hauteur de 1000 €.

**Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré**

**Décide de subventionner l'Association Goupil connexion à hauteur de 1000 €.**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,  
SIEGEL R**

**Le / La secrétaire de séance,**

